



Bourse nationale de lycée - Année scolaire 2021 2022

publié le 30/06/2021 - mis à jour le 01/07/2021

La campagne de bourses de lycée vient d'être lancée ; elle s'effectue en deux périodes :

1. Du **17 mai au 6 juillet** : dossier papier à retirer et à remettre au secrétariat du collège.

A partir du 28 juin, la demande peut également être effectuée en ligne.

2. Du 2 septembre au 21 octobre, une campagne complémentaire de rentrée aura lieu dans les lycées pour les demandes en ligne.

La demande, accompagnée de l'avis d'imposition 2020 ou de l'avis de situation déclarative 2021 (impôt sur les revenus de l'année 2020), doit être remise au secrétariat du collège par mail (ce.0791002k@ac-poitiers.fr) ou directement au secrétariat de l'établissement (sur rendez-vous).

Le secrétariat reste à votre disposition pour toute demande complémentaire.

L'équipe de Direction



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.